

Département Allier
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

COMPTE-RENDU DES DÉBATS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
ASSEMBLEE GENERALE DU 11 septembre 2008 À 17 HEURES

Le 11 septembre deux mille huit, à dix-sept heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en assemblée générale ordinaire, à la salle des fêtes de la Commune de La Guillermie, Le Bourg 03250 – La Guillermie, sous la présidence de M. François SZYPULA, Président.

Membres en exercice : 32

Membres présents : 29

Membres votants : 31

Date de convocation : 04 septembre 2008

COMMUNES :	TITULAIRES PRESENTS :	SUPPLEANTS PRESENTS :
ARFEUILLES	DEPALLE Gérard	
ARRONNES	SZYPULA François LAPENDRY Daniel	
CHÂTEL-MONTAGNE	ETIEN Michel DERRIEN Jean-Paul	
CHÂTELUS	COLAS Philippe	
FERRIÈRES-SUR-SICHON	LAZZERINI Jean Marcel LAFAYE Jean René	
LA CHABANNE	PERRET Jean-François DUBOS Frédéric	
LA CHAPELLE	COULANGE Nicole MARTIN Patrick	
LA GUILLERMIE	GIRAUD Alexandre Gérard BASMAISON	
LAPRUGNE	DURAY Eric CLOUX Chrystèle	
LAVOINE	BARRAUD Jean Dominique LAURENT Gérard	
LE MAYET DE MONTAGNE	MERCIER Suzanne RIBOULET Colette	BIGAY Françoise
MOLLES	GADET René DUMONT Christophe	
NIZEROLLES	CHARASSE Michèle THEVENET Paul	
SAINT-CLÉMENT	BOFFETY Fernand THOMARAT Jeanine	
SAINT-NICOLAS DES BIEFS	BLETTERY Jacques ROUDILLON Philippe	

Absents et représentés :

M. Jacques TERRACOL (Arfeuilles), qui a donné procuration à M. Gérard DEPALLE

M. Jean-Claude MERCIER (Le Mayet de Montagne) qui a donné procuration à Mme Colette RIBOULET

M. François THERRIAUD (Le Mayet de Montagne), représenté par Mme Françoise BIGAY

Absents :

M. Alain CAMBON (Châtelus)

Invités : -M. CROUZIER (Président) et Mme SABY (Directrice) – Mission Locale de Vichy

- Mme EYMARD (Présidente), M. ZAPATA (Directeur), M. GEORGESCU et M. FAURE (Chargés de mission) – Association Pays de Vichy Auvergne

- M. Lucien REBIRON (Journal La Montagne) - excusé

- M. Bernard DUFREYNOY (Journal La Semaine de l'Allier)

- Mme Mireille POUZERATTE (Trésorière) – Excusée

- Mme Marie Jo ROCHE et M. Bruno CHABLE (CCMB)

Monsieur le Président ouvre la séance et procède à l'appel des délégués.

Il donne la parole à Monsieur GIRAUD, Maire de La Guillery, commune hôte de ce Conseil Communautaire. Monsieur GIRAUD indique combien il a été surpris, étonné et enchanté lorsque la demande d'accueillir le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes lui a été faite. Il rappelle à tous que la commune de La Guillery est une des plus petites communes du territoire, peut-être la moins riche, mais que les projets ne manquent pas, notamment pour rénover la mairie dans laquelle la réunion se tient, puisqu'elle date de 1930. Il souhaite à tous une bonne réunion.

Le Président remercie Monsieur le Maire et donne lecture des points prévus à l'ordre du jour de cette réunion :

- Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 juin 2008
- Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 juillet 2008
- Présentation de la Mission locale Espace Jeunes de Cusset-Vichy et sa région (Monsieur Crouzier - Président, Mme SABY - Directrice)
- Présentation de l'Association Pays de Vichy – Auvergne (Madame EYMARD - Présidente, Monsieur ZAPATA – Directeur)
- Commission social cadre de vie :
 - La Fée Boutchou, présentation des propositions d'évolution et marché de prestation de services
 - Portage de repas à domicile, marché de prestation de services
- Commission Aménagement Rural
 - bilan des travaux 2008,
 - Présentation du nouveau programme d'investissement en voirie forestière
- Commission d'Appel d'offres, mandatement du Président pour :
 - étude de faisabilité de chaufferie collective au bois pour les communes de Châtel Montagne, Arfeuilles et Saint Clément
 - Achat de deux ordinateurs
- Garantie d'emprunt de l'OPHLM pour 2 logements à Laprugne
- Mandatement du Président pour l'échange de parcelles avec Maître CORRE, terrain de la future chaufferie collective au bois au Mayet de Montagne
- Validation du rapport annuel du SICTOM Sud Allier.

Monsieur le Président propose de rajouter un point d'informations à l'ordre du jour, en questions diverses :

Questions diverses

- Adhésion CNAS, délibération à compléter

Monsieur LAZZERINI souhaite que l'on parle de la Trésorerie du Mayet de Montagne. Monsieur BLETERRY souhaite que soit donné quelques précisions sur les modalités de vote pour les prochaines élections sénatoriales.

Monsieur le Président rappelle que tout le monde est gourmand en informations, mais la dernière réunion a duré 4 heures, il est donc nécessaire de faire en sorte que les débats restent sur les points prévus à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 JUIN 2008

Le compte-rendu de la réunion du 19 juin 2008 est validé à l'unanimité des membres présents.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 JUILLET 2008

Monsieur Gérard BASMAISON remarque qu'il est noté absent de cette réunion, alors qu'il était présent. Monsieur BOFFETY est noté présent alors qu'il était absent.

Sous réserve de ces modifications, le compte-rendu de la réunion du 17 juillet 2008 est validé à l'unanimité des membres présents.

PRÉSENTATION DE LA MISSION LOCALE ESPACE JEUNES DE CUSSET-VICHY ET SA RÉGION

Monsieur CROUZIER, Président, et Madame SABY, Directrice de la Mission Locale Espace Jeunes de Vichy et sa région se présentent et distribuent les documents supports de leur intervention.

Monsieur CROUZIER remplace à ce poste Monsieur Jean-Pierre JUIN, il est élu de Creuzier le Vieux et Vice-Président de Vichy Val d'Allier.

La Mission Locale est réseau pour tout les jeunes de 16 à 25 ans, quelque soit leur niveau de formation et d'études, cette association remplit une mission de services publics, en complément de l'ANPE. Elle est composée actuellement de 22 personnes dont 15 conseillers une assistante sociale, une psychologue et du personnel administratif. Son financement provient de subventions de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, des communautés de communes ou des communes.

En 2007, ce sont 2 000 jeunes qui ont été accueillis dont 800 qui ont été vus pour la première fois. 800 entretiens individuels par an sont réalisés. Le public est plutôt des femmes, plus diplômées mais plus touchées par le chômage.

Parmi les outils dont dispose la Mission Locale, on peut citer :

- Le CIVIS qui est un contrat entre la Mission Locale et le jeune bénévole, pour l'aider dans son parcours et de recherche d'emplois et, si besoin, de socialisation

mais la Mission Locale ne dispose que de 450 places en CIVIS pour 2 000 jeunes accueillis.

- En partenariat avec l'ANPE, le COM Apprentissage qui correspond à l'accueil de jeunes scolarisés qui cherche à faire un apprentissage.
- Le Parrainage, des bénévoles, actifs ou retraités, prennent en charge des enfants et les accompagnent et les soutiennent dans leur différentes démarches.
- Des ateliers de recherche d'emplois (pour mémoire, 20 % des offres d'emplois transitent par l'ANPE, 80 % par les réseaux ou le bouche à oreille).
- Des Points d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ).
- En Montagne Bourbonnaise, des permanences mensuelles sont organisées ½ journée par mois, à la Maison des Services.

Monsieur DUBOS souhaite savoir si des développements sont prévus sur les bornes visio-publics du Conseil Régional. Madame SABY répond que la Mission Locale vise la création d'une relation de confiance entre le conseiller et le jeune accueilli. Cette relation est basée sur le contact et l'écoute, la borne visio-public est surtout là faciliter la transmission d'actes administratifs des usagers vers les services concernés. Elles semblent peu adaptées aux besoins de la mission locale.

Monsieur SZYPULA rappelle que le nerf de la guerre c'est l'argent, que pour fonctionner, la Mission Locale a besoin des subventions des collectivités. Il précise également qu'il ne demandera une délibération du Conseil à ce sujet. Madame SABY précise qu'en Montagne Bourbonnaise, 66 jeunes sont suivis par la Mission Locale dont 34 en 1^{er} accueil, ce qui représente pour la Mission Locale 4 521 euros et seuls 816 euros ont été perçus en 2007, versés par 4 communes.

Monsieur SZYPULA remercie Monsieur CROUZIER et Madame SABY pour la clarté de leur présentation et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION PAYS DE VICHY – AUVERGNE

Par Madame EYMARD - Présidente, Monsieur ZAPATA – Directeur, Monsieur GEORGESCU, Chargé de Mission LEADER, Monsieur FAURE, Chargé de Mission Patrimoine et Monsieur SICARD, Président du Conseil de Développement.

Monsieur ZAPATA rappelle l'historique et le contexte de création du Pays de Vichy Auvergne. Il précise également que la structure a obtenu la labellisation au titre du programme LEADER pour 2008-2011 ce qui correspond à un des engagements de crédits européens possibles sur le territoire d'1,7 millions d'euros. En outre, l'association a été retenue au titre du programme Auvergne + Eco pour 500 000 euros de subventions du Conseil Régional.

Monsieur BARRAUD souhaite connaître le pourcentage entre le fonctionnement et l'investissement ? Monsieur ZAPATA lui répond que le fonctionnement de la structure est de 11 % de la masse de crédits.

Monsieur DEPALLE souhaite savoir par quels organismes le Pays est supervisé : Monsieur ZAPATA répond que le Pays est composé des Communautés de Communes adhérentes

(Coteaux de Randan, Limagne Bords d'Allier, Nord Limagne, Bassin de Gannat, Vichy Val d'Allier, Sioule Colette et Bouble, Pays Saint Pourcinois, Varennes Forterre, Pays de Lapalisse, Donjon Val Libre) et les communes de Ris, Chateldon et Lachaux. Soit près de 170 communes pour 170 000 habitants. Il dispose pour fonctionner des financements des partenaires institutionnels (Etat, Région, Départements) et de l'adhésion des membres. Cependant, il est autonome et indépendant de ces partenaires. Monsieur SZYPULA complète en précisant que le Pays ne dispose que de trois salariés car il a toujours été convenu que le fonctionnement de la structure devait rester modéré. Monsieur ZAPATA complète en précisant que le programme LEADER permettra l'embauche d'un mi-temps secrétariat et d'un mi-temps en animation. Actuellement, pour le Pays, le montant des participations des collectivités est de 0,5 euros/hab et pour le fonctionnement de l'association et de 0,5 euros/hab pour le programme Leader.

Monsieur GEORGESCU présente le programme LEADER. L'ensemble des communes composant le Pays est éligible à ce programme sauf les trois communes de Vichy, Cusset et Bellerive sur Allier. Il s'articule autour de 6 axes :

- L'environnement,
- La valorisation des produits,
- Vers un Pays d'Art et d'Histoire,
- La Culture,
- Le tourisme de pleine nature
- La coopération transnationale.

Il ne s'agit pas d'un programme d'investissement, mais d'un programme finançant de l'immatériel : étude, communication... Le financement des opérations est assuré comme suit : 55 % de l'Union Européenne, 20 % d'autofinancement et 25 % de fonds divers pour compléter le budget. Ces projets peuvent être portés par les communes, les communautés de communes ou des associations.

En ce qui concerne les actions de coopération, elles sont prévues en direction de la Suède, du Nord Portugal et de la Roumanie avec par exemple, une biennale entre la Roumanie et la France, l'échange de produits du terroir, la venue d'artistes...

Monsieur FAURE présente le programme de mise en valeur du patrimoine. Il répond à plusieurs objectifs :

- Ré-appropriation du patrimoine local par les habitants
- Volonté de sensibiliser les habitants au patrimoine, à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage afin de les amener à se considérer comme acteurs de leur cadre de vie
- Promotion de l'identité culturelle
- Développer la notoriété touristique du Pays
- Diversifier les modes de découverte du patrimoine

Avec une première démarche qui a été de réaliser un état des lieux du patrimoine sur le territoire du Pays, pour :

- Identifier, connaître les domaines d'actions, les projets et les secteurs d'intervention des acteurs locaux de la mise en valeur du patrimoine, de la culture et du développement local...
- Identifier les partenariats potentiels existant entre les acteurs du territoire.
- Faciliter la connaissance mutuelle entre les acteurs et leur mise en réseaux.
- S'appuyer sur l'existant et renforcer les manques sur le territoire du Pays Vichy Auvergne.
- Mise en relation des acteurs par le développement d'un support de communication commun

- Définir les attentes du territoire
- Confronter les expériences et cerner la réalité de la mise en œuvre et de fonctionnement de la démarche Pays d'Art et d'Histoire

Pour ensuite mettre en œuvre des actions pertinentes sur le territoire, du type :

- Mise en ligne et exploitation cartographique des données de l'inventaire du patrimoine
- Fiche de sensibilisation et d'aide à la rénovation du bâti traditionnel
- Formation à la rénovation du bâti traditionnel et à l'éco-construction
- Agenda des journées européennes du patrimoine en Pays Vichy Auvergne

Monsieur SICARD, Président du Conseil de Développement souhaite dire un mot rapide de cette structure. Il s'agit d'une commission du Pays qui regroupe les acteurs de la « société civile » du Pays : entrepreneurs, particuliers, milieu associatif. C'est un outil pour les élus, à l'écoute de la population et des élus. Il propose des projets aux élus qui décident en dernier recours. Il souhaite que les élus y participent ainsi qu'à ces commissions notamment les élus autres que les adjoints et les vices présidents des structures déjà présentes par ailleurs. Il précise que le Pays fonctionne bien car le Conseil de Développement fonctionne bien.

Madame AYMARD, Présidente de l'Association indique que la présentation est terminée. Elle fait un appel aux candidats pour participer aux différentes commissions du pays et du Conseil de développement.

Monsieur ETIEN s'inquiète de la superposition des structures, par exemple dans le domaine du tourisme. On ne peut plus être partout. A titre professionnel, il est intéressé par le pôle équestre. Monsieur SICARD répond que le Conseil de Développement veille à la transversalité des projets. Monsieur ZAPATA complète en signalant que le pays correspond à un bassin de vie, qu'il est de la bonne taille pour mener à bien certains projets. Monsieur SZYPULA précise que le plus intéressant dans le pays s'est de se rencontrer, de confronter les expériences.

Pour conclure, Monsieur SZYPULA rappelle aux élus qu'il est important de bien s'approprier les fiches actions du programme Leader pour pouvoir déposer des dossiers.

Madame AYMARD remercie les membres du Conseil Communautaire pour leur écoute et leur attention.

COMMISSION SOCIAL CADRE DE VIE :

La Fée Boutchou, présentation des propositions d'évolution et marché de prestation de services

Madame COULANGE rappelle le contexte de la présentation du dossier d'évolution des services de la Halte-Garderie et du Relais Assistantes Maternelles La Fée Bout'Chou. Lors de la précédente réunion du Conseil Communautaire, en raison de la complexité du dossier, notamment sur sa partie financement, il a été convenu de retravailler les chiffres et de faire des propositions alternatives permettant de limiter la hausse prévisible des coûts de fonctionnement de cette structure. Ce sont donc maintenant 4 hypothèses qui sont proposées avec, en face, les coûts du service, les subventions attendues et le reste à payer

(autofinancement) de la collectivité. Ces hypothèses vont de la plus simple : maintien du service existant à la plus évoluée, embauche d'une personne complémentaire pour ouvrir nettement plus la Halte-Garderie, notamment au Mayet de Montagne. Ces hypothèses sont présentées dans les tableaux annexés ci-dessous.

Monsieur DUMONT souhaite savoir si l'extension des services proposée est à destination de des nouveaux usagers des services ou pour tous les usagers ? Madame COULANGE répond que cette extension est destinée à tous les usagers, et qu'elle permettra d'en accueillir de nouveaux, puisqu'actuellement, notamment au Mayet de Montagne, le service est complet.

Monsieur ETIEN rappelle que lon fonctionne dans le cadre d'une politique globale, la Communauté de Communes a beaucoup travaillé sur les services à destination des personnes âgées, la mission locale a rappelé les problèmes et permet une intervention à destination des 16-25 ans, il est important d'apporter des services pour les plus jeunes. Il se pose cependant la question de l'usage d'un emploi aidé qui pourrait limiter les coûts de fonctionnement. Monsieur SZYPULA répond que la piste est intéressante à creuser. Il signale également que l'hypothèse 3 permet de bien améliorer le service, sans avoir une augmentation excessive des coûts pour la Communauté de Communes.

Monsieur DUBOS indique qu'à titre personnel, il a été usager de ce service pour deux de ses enfants, il souligne la qualité de l'accueil des personnels présents mais il tient à signaler que trois heures d'ouvertures, c'est peu, surtout quand il faut se rendre sur vichy et que le trajet dure 25 minutes. Monsieur SZYPULA en convient, mais il rappelle également que les réalités financières sont ce qu'elles sont. Il est nécessaire d'être prudents. Madame COULANGE approuve tout e rappelant que les familles paient très peu les services, les coûts pour les usagers sont imposés par la CAF de l'Allier.

Monsieur LAZZERINI pense que les familles sont de plus en plus intéressés par la Halte Garderie, par contre, il considère que le Relais d'Assistantes Maternelles est inutile, que sur sa commune, qui l'accueille, personne ne l'utilise. Madame COULANGE et Monsieur SZYPULA en conviennent, ce service est peu utilisé, mais également plus complexe à mettre en œuvre. Il faut que les Assistantes Maternelles changent leur mode de fonctionnement, obtiennent l'autorisation des parents pour y emmener les enfants dont elles ont la garde... Mais c'est un service complémentaire indispensable à la Halte Garderie.

Monsieur le Président propose de passer au vote hypothèse par hypothèse :

- Hypothèse 1 : 1 voix (Monsieur LAZZERINI°)
- Hypothèse 2 : 0 voix
- Hypothèse 3 : 27 voix
- Hypothèse 4 : 0 voix

Monsieur LAZZERINI précise qu'il vote pour la première hypothèse sous réserve que le Relais soit diminué de 25 % en termes d'ouverture. Madame COULANGE lui répond que c'est ce qui est fait dans le cadre de l'hypothèse 3.

Reste à financer La Fébouchou Hypothèse 4

Hypothèse haute : 2 jours d'ouverture au Mayet (HG 25H00 - RAM 10H00) 1 temps plein , 1 vingt heures, 1 cinq heures)

Halte-Garderie	Total	Usagers	CAF	MSA	CG03	CCMB
2008	35 000 €	3 600 €	18 500 €	1 700 €	2 000 €	9 200 €
2009	62 000 €	4 900 €	26 500 €	2 700 €	2 000 €	25 900 €
2010	64 000 €	4 900 €	26 000 €	2 500 €	?	30 600 €
2011	66 000 €	5 300 €	26 500 €	2 500 €	?	31 700 €
					Cumul CCMB / 4 ans	97 400 €

Coût Prévisionnel CCMB, deux services confondus :

2008	13 600 €	24%
2009	31 200 €	41%
2010	38 940 €	50%
2011	41 100 €	51%

CCMB / 4 ans 124 840 €

Relais Assistantes Maternelles	Total	Usagers	CAF	MSA	CG03	CCMB
2008	21 000 €	0 €	12 400 €	2 200 €	2 000 €	4 400 €
2009	13 500 €	0 €	5 200 €	1 000 €	2 000 €	5 300 €
2010	14 000 €	0 €	4 800 €	860 €	?	8 340 €
2011	14 500 €	0 €	4 300 €	800 €	?	9 400 €
					Cumul CCMB / 4 ans	27 440 €

Hypothèse 3

Hypothèse moyenne : 1 jours de plus au Mayet tous les 15 jours (HG 18h00, RAM 10H00) ; Corinne 20h00, Julie 71,5 % HG, 28 % RAM ; accompagnatrice 5 h00

Halte-Garderie	Total	Usagers	CAF	MSA	CG03	CCMB
2008	35 000 €	3 600 €	18 500 €	1 700 €	2 000 €	9 200 €
2009	51 500 €	4 900 €	24 000 €	2 200 €	2 000 €	18 400 €
2010	53 000 €	4 900 €	24 000 €	2 200 €	?	21 900 €
2011	54 500 €	5 300 €	24 000 €	2 000 €	?	23 200 €
					Cumul CCMB / 4 ans	72 700 €

Coût Prévisionnel CCMB, deux services confondus :

2008	13 600 €	24%
2009	23 700 €	36%
2010	30 240 €	45%
2011	32 600 €	47%

CCMB / 4 ans 100 140 €

Relais Assistantes Maternelles	Total	Usagers	CAF	MSA	CG03	CCMB
2008	21 000 €	0 €	12 400 €	2 200 €	2 000 €	4 400 €
2009	13 500 €	0 €	5 200 €	1 000 €	2 000 €	5 300 €
2010	14 000 €	0 €	4 800 €	860 €	?	8 340 €
2011	14 500 €	0 €	4 300 €	800 €	?	9 400 €

Cumul CCMB / 4 ans	27 440 €
--------------------	----------

Hypothèse 2

Hypothèse basse : Maintien existant (HG 14H00, RAM 14H00), Corinne 17,5 h ; Julie 50 % HG 50 % RAM ; embauche 5 heures/mois en plus

Halte-Garderie	Total	Usagers	CAF	MSA	CG03	CCMB
2008	35 000 €	3 800 €	20 000 €	2 000 €	2 000 €	7 200 €
2009	39 000 €	3 800 €	19 500 €	1 800 €	2 000 €	11 900 €
2010	40 100 €	3 800 €	18 700 €	1 700 €	?	15 900 €
2011	41 300 €	4 100 €	18 800 €	1 600 €	?	16 800 €
					Cumul CCMB / 4 ans	51 800 €

Coût Prévisionnel CCMB, deux services confondus :

2008	17 150 €	31%
2009	22 650 €	38%
2010	29 850 €	48%
2011	31 930 €	50%

Cumul CCMB / 4 ans 101 580 €

Relais Assistantes Maternelles	Total	Usagers	CAF	MSA	CG03	CCMB
2008	20 900 €	0 €	8 000 €	950 €	2 000 €	9 950 €
2009	21 200 €	0 €	7 500 €	950 €	2 000 €	10 750 €
2010	21 800 €	0 €	7 000 €	850 €	?	13 950 €
2011	22 500 €	0 €	6 600 €	770 €	?	15 130 €
					Cumul CCMB / 4 ans	49 780 €

Hypothèse 1

Hypothèse très basse : Maintien existant (HG 14H00, RAM 14H00), Corinne 17,5 h ; Julie 50 % HG 50 % RAM

Halte-Garderie	Total	Usagers	CAF	MSA	CG03	CCMB
2008	35 000 €	3 800 €	20 100 €	2 000 €	2 000 €	7 100 €
2009	38 000 €	3 800 €	19 500 €	1 700 €	2 000 €	11 000 €
2010	39 000 €	3 800 €	18 700 €	1 700 €	?	14 800 €
2011	40 500 €	4 100 €	18 800 €	1 600 €	?	16 000 €
					Cumul CCMB / 4 ans	48 900 €

Coût Prévisionnel CCMB, deux services confondus :

2008	17 000 €	30%
2009	21 750 €	37%
2010	28 750 €	47%
2011	31 130 €	49%

Cumul CCMB / 4 ans 98 630 €

Relais Assistantes Maternelles	Total	Usagers	CAF	MSA	CG03	CCMB
2008	20 900 €	0 €	8 000 €	1 000 €	2 000 €	9 900 €
2009	21 200 €	0 €	7 500 €	950 €	2 000 €	10 750 €
2010	21 800 €	0 €	7 000 €	850 €	?	13 950 €
2011	22 500 €	0 €	6 600 €	770 €	?	15 130 €

	Cumul CCMB / 4 ans	49 730 €
--	--------------------	----------

(Texte intégral de la délibération)

**HALTE GARDERIE ET RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT ET PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC**

Monsieur le Président et Madame la Vice Présidente en charge des questions sociales présentent les propositions d'évolution des services Petite Enfance : Halte-Garderie et Relais Assistantes Maternelles La Fée Bout'Chou.

En raison de la demande croissante, de la capacité limitée d'accueil d'enfants, du faible niveau de fréquentation du service de Relais Assistantes Maternelles, il est proposé :

- D'ouvrir la Halte-Garderie 18h00 par semaine dont 1 jours de plus au Mayet de montagne, tous les 15 jours,
- De diminuer les horaires d'ouverture du Relais Assistantes Maternelles à 10h00 par semaine,
- D'étudier l'embauche d'une accompagnatrice à raison de 5 heures hebdomadaires, permettant la tenue des poses des pauses méridiennes lors des journées continues au Mayet de Montagne, y compris par le biais d'emploi aidé.

Monsieur SZYPULA rappelle également que ces services sont confiés, en prestations, au Centre Social Rural du Mayet de Montagne. Ce marché s'achève le 31 décembre 2008 et qu'à ce titre, il est nécessaire de prévoir la reconduction de ce marché pour les trois ans qui restent à courir du Contrat Enfance en cours de validation par la CAF de l'Allier.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, moins une voix (Jean Marcel LAZZERINI)

➤ valide le projet d'évolution des services de Halte-Garderie et de Relais Assistantes Maternelles La Fée Bout'Chou.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ mandate Monsieur le Président pour lancer une consultation de marchés publics pour trouver un gestionnaire de ces deux services pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

➤ mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces deux décisions.

(Texte intégral de la délibération)

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

Monsieur le Président et Madame la Vice Présidente en charge des questions sociales rappellent que le service de portage de repas est confié en deux lots à deux prestataires privés :

- Le lot fabrication des repas est confié à la société Avenance Enseignement et Santé
- Le lot livraison des repas est confié au Centre Social Rural de la Montagne Bourbonnaise

Ces marchés de services s'achèvent le 31 décembre 2008. Il est nécessaire de les renouveler pour assurer leur continuité. Cependant, la Communauté de Communes a racheté, à l'association Entraide Universitaire, la cuisine qu'elle possédait dans les locaux Rue Roger Dégoulange. Le Centre Social travaille actuellement sur un projet de chantier d'insertion en restauration et cuisine. Ce projet pourrait à terme intégrer le service de portage de repas.

Pour ces raisons, et afin de voir si le chantier d'insertion est viable, Monsieur le Président propose de lancer une procédure de marché public pour une année, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, sur les deux lots : fabrication des repas et livraison de ces repas.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ mandate Monsieur le Président pour lancer une consultation de marchés publics pour trouver un ou plusieurs prestataires aptes à assurer les lots de fabrication des repas et de livraison des repas dans le cadre du service de portage de repas.

COMMISSION AMÉNAGEMENT RURAL

Bilan des travaux 2008 – Voirie Forestière

Monsieur BARRAUD, Vice Président en charge de l'Aménagement Rural, présente le bilan des travaux de voirie réalisé cette année par la Communauté de Communes.

La totalité des travaux a été réalisé conformément aux prévisions, avec cependant de légers retards liés aux intempéries. Il reste sur le chemin du Mallot, commune du Mayet de Montagne, la place de retournement à niveler, sur les chemins de Périasse au Sapey et de Périasse aux Percillières, commune de La Chabanne, l'empierrement et le talutage doivent être effectué dans les prochaines semaines ainsi que sur le chemin de La Chabanne à Sennepin, commune de Châtel Montagne. Sur ces chemins, les revers seront posés une fois les travaux d'empierrement réalisés.

Programmes futurs de travaux de voirie

Monsieur BARRAUD rappelle qu'il a fait un tour sur chacune des 15 communes pour connaître leurs besoins en matière de voirie forestière, en accord avec le schéma de desserte prioritaire. En accord avec la Commission Aménagement Rural, il propose de procéder aux travaux dans l'ordre suivant des communes, à compter de 2009 :

- 2009 : Lavoine, Ferrières sur Sichon, Saint Clément et Arfeuilles ;
- 2010 : La Guillermie, La Chapelle, Châtel Montagne, Laprugne ;
- 2011 : Arronnes, Nizerolles, Le Mayet de Montagne ;
- 2012 : Saint Nicolas des Biefs, Châtel Montagne, Arfeuilles.

Les Communes de Molles, Châtelus et La Chabanne n'ont plus ou ne souhaitent plus réaliser de voiries forestières, c'est pourquoi elles ne sont pas intégrées dans cette programmation.

Par contre, ce calendrier est prévisionnel, Monsieur BARRAUD rappelle que la Communauté de Communes prévoit une enveloppe annuelle de 150 000 euros d'investissement. Il est cependant nécessaire de disposer des métrages et des plans de chacun des chemins. En outre, il est convenu que l'accord des propriétaires devra être obtenu préalablement à tout démarrage de travaux. Si cet accord n'est pas obtenu, le chemin est abandonné, et la Communauté de Communes passe au suivant sur la liste.

Monsieur LAZZERINI tient à signaler qu'il n'est pas d'accord avec les propositions de chemins faites sur sa commune. Monsieur BARRAUD lui rappelle que pour être classé voirie forestière, les chemins doivent desservir un massif forestier. Monsieur BARRAUD lui propose d'en rediscuter lors d'une autre réunion.

Monsieur LAURENT souhaite savoir si les schémas de desserte sont révisables. Monsieur BARRAUD et Monsieur SZYPULA lui répondent qu'ils le sont effectivement mais sous réserve d'une procédure à caler avec le CRPF.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, MANDATEMENT DU PRÉSIDENT POUR :

Etude de faisabilité de chaufferie collective au bois pour les communes de Châtel Montagne, Arfeuilles et Saint Clément

(Texte intégral de la délibération)

<p>DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE DE FAISABILITE DE CHAUFFERIES COLLECTIVES AU BOIS SUR LES COMMUNES DE SAINT CLEMENT, ARFEUILLES ET CHATEL MONTAGNE</p>

Monsieur le Président présente les résultats de la Commission d'Appel d'Offres. Sur la base de ses propositions de prix et de sa valeur technique, il indique que le bureau d'études Girus Ingénierie (Vaulx en Velin) est retenu pour réaliser les trois études de faisabilité de chaufferie bois sur les communes de Saint-Clément, Arfeuilles et Châtel Montagne pour un montant total de 18 800 euros H.T.

Au titre du Plan Bois Energie en Auvergne, il est possible de solliciter 70 % de subventions auprès de l'ADEME Auvergne, soit le plan de financement suivant :

Plan Bois Energie :	13 160 euros
CCMB (Autofinancement) :	5 640 euros

TOTAL	18 800 euros (H.T.)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement proposé
- Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les formalités administratives nécessaires à l'obtention de ces subventions.

COMMISSION APPEL D'OFFRES DU 11 SEPTEMBRE 2008

Etude de faisabilité Réseaux de Chaleur Bois

Lot 1 : Saint
Clément
Lot 2 :
Arfeuilles
Lot 3 :
Châtel
Montagne

Bureau d'Etudes	Réponse cahier des charges	Moyens humains	Délai réalisation	Décomposition du prix				Observations	Notation		
				Par lot	en jours	en euros (H.T.)	3 lots (€ H.T)		Prix 60%	Technique 40%	Note Globale
GIRUS Ingénierie (Vaulx en Velin)	Oui - Etude de besoins dont faisabilité tecnico-économique - dont Visite et étude thermique - dont Etude d'implantation - Choix des équipements - Etude économique et financière Certificats ISO 9001 et 14001	1 chef de projet 1 assistant - Ingénieur Thermicien 3 ingénieurs thermiciens 2 analystes juridiques 1 responsable qualité	3 mois Compatible avec délais demandés par la CCMB	Lot 1 : Lot 2 : Lot 3 : <u>Option (réunion supp.)</u> : Total :	10,5 18 18 46,5	18 800 €	18 800 €	-	5	5	5
INDDIGO (Chambéry)	Oui - Caractérisation des besoins - Propositions de solutions techniques - Ressource et approvisionnement - Evaluation des coûts - Bilans économique et environnemental Certificats ISO 9001 et 14001	1 ingénieur d'études 1 assistante Saint Clément, Châtel : 1 ingénieur - Chef de projet Arfeuilles : 1 chargée de projet Arfeuilles, Châtel : 1 assistant financier et juridique	10 semaines 10 semaines 10 semaines	Lot 1 : Lot 2 : <u>Lot 3 :</u> Total :	forfait forfait forfait (650 €/j)	3 800 5 500 <u>6 000</u> 15 300	14 800 €	-	4	5	4,4
EUCLID Ingénierie (Beaumont - 63)	A priori ?	?	3 mois Compatible avec délais demandés par la CCMB	Lot 1 : Lot 2 : <u>Lot 3 :</u> Total :	? ? ? ?	5 600 7 300 <u>7 300</u> 20 200	20 200 €	Aucune présentation de la société et de la méthodologie	1	1	1

ECO'SERV ICES (Chambéry)	Oui - Recueil de données (Entretiens préalables, études documentaires, visites sites) - Analyse des données (Etude thermique, économie d'énergie, scénarios) - Etude technique - Etude économique et financière	1 Chef de projet 1 ingénieur Bois Energie 1 ingénieur Responsable Fluide, AMO	6 semaines	Lot 1 : 7,25 Lot 2 : 13 <u>Lot 3 : 13,25</u> Total : 33,5	4 109,50 7 138,00 <u>7 250,00</u> 18 497,50	18 497,50 €	-	3	4	3,4
ENERGIC O Ingénierie (Le Péage de Roussillon)	Oui Méthodologie : - Etude thermique (besoins) - Etude d'approvisionnement - Etude technologique (équipements) - Etude économique et juridique	1 ingénieur - Chef de projet 1 technicien Audit énergétique 1 technicien AMO (dont juridique)	8 semaines à réception des données techniques	Lot 1 : 5,5 Lot 2 : 12,5 Lot 3 : 12 <u>Approvisionnement : 2,5</u> Total : 30	3 625 8 325 8 000 <u>1 625</u> 21 575	21 575 €	Participati on à toute réunion, même non planifiée au démarrage	2	4	2,8

VTB & Associés (Saint Etienne) n'a pas souhaité répondre

(Texte intégral de la délibération)

ACHAT DE DEUX ORDINATEURS

Monsieur le Président présente les résultats de la Commission d'Appel d'Offres. Sur la base des offres reçues (cf. tableau annexé joint), Monsieur le Président propose de travailler avec la société ICI Informatique à Vichy pour un montant de 2 070,88 euros H.T. pour les deux unités et l'imprimante.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer l'achat de ces deux ordinateurs et de l'imprimante auprès de la société ICI Informatique à Vichy

Commission d'Appel d'Offres 11 septembre 2008

Propositions de prix pour achat d'un ordinateur (besoin de deux)

Société	Ordinateur					Installation (H.T.)	Imprimante (Option)		TOTAL (H.T.)	2 unités (H.T.)	
	Configuration	Logiciels	Garantie	Livraison	Prix (H.T.)		marque	Prix (H.T.)			
Vichy Bureau (Vichy)	+ que demandée	+ que demandés	3 ans constructeur j+1 (offert)	8 jours	1 093,88 €	82,38 €	Canon IP 3500	57,70 €	1 233,96 €	2 410,22 €	
ICI Informatique (Vichy)	oui DD > RAM (17,56 € H.T.) >	oui	2 ans Pièces, 5 ans M.O. (constructeur) retour atelier extension 1 an J+1 sur site (125,00 € H.T.) Ecran garanti 3 ans constructeur	48 heures	943,78 €	133,78 €	Epson D92	49,54 €	1 004,88 €	2 070,88 €	extension garantie comprise
AXIS (Cusset)	+ que demandée	+ que demandés	ordinateur 1 an constructeur sur site écran 3 ans constructeur sur site (échange standard)	4-5 semaines	1 244,00 €	comprise	HP 6940	175,00 €	1 419,00 €	2 663,00 €	extension 3 ans j+1 sur site (120,00 € H.T.)
NEMESI (Le Mayet)	+ que demandée	+ que demandés	1 an Pièces et M.O. Ecran 3 ans constructeur	3 semaines	983,00 €	comprise	Canon IP 3500	79,00 €	1 062,00 €	2 045,00 €	

N'ont pas répondu :

Le Mayet Informatique

Bonvins Computers (Vichy)

(Texte intégral de la délibération)

Délibération de garantie totale-Prêt sans financement, Acquisition et amélioration de deux logements sur la commune de Laprugne par Allier Habitat

Vu la demande formulée par ALLIER HABITAT, et tendant à solliciter la garantie totale de l'emprunt PLAI.

Vu l'article R221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, délibère ce qui suit :

Article 1 : La communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 150.000,00€ pour le foncier bâti, représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 150.000,00€ qu'Allier Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

D'autre part, la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 15.000,00€ pour le foncier non bâti, représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 15.000,00€ qu'Allier Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition et l'amélioration de deux logements sur la commune de LAPRUGNE.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt PLAI, consenti par la Caisse Des Dépôts et consignation sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES	PLAI BONIFIE BATIMENT	PLAI BONIFIE FONCIER
Montant du Prêt	150.000,00 €	15.000,00 €
Montant garanti- 100 %	150.000,00 €	15.000,00 €
Durée d'amortissement	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt – révisable	3,30 %	3,30 %
Taux de progression	0 %	0 %
Différé d'amortissement	0	0

Revisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Les taux d'intérêt et de progressivité ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou de commissionnement des réseaux collecteurs. En

conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt par la présente délibération.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté de communes s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse Des dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le conseil communautaire autorise le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations de l'emprunteur.

(Texte intégral de la délibération)

ECHANGE PARCELLAIRE AMIABLE – CCMB/CORRE Le Mayet de Montagne
--

Monsieur le Président présente explique que la Communauté de Communes a acheté à Monsieur Charles CHABROL, sur la commune du Mayet de Montagne, la parcelle AA63 pour y construire la chaufferie collective au bois. Maître CORRE, Notaire à Cusset, a acquis en parallèle les parcelles AA65 et AA64. La parcelle AA64 est enclavée entre la parcelle de la Communauté de Communes et les terrains de la société SESC.

Monsieur le Président propose que soit réalisé un échange amiable de parcelles : la Communauté de Communes récupère la parcelle AA64 ; en échange, elle autorise le décalage de la limite entre les parcelles AA63 et AA65, pour augmenter de la taille de la parcelle AA64 la parcelle AA65 (cf. plan annexé).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide la proposition d'échange parcellaire avec Maître CORRE ;
- Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires à cet échange.

(Texte intégral de la délibération)

VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL DU SICTOM SUD ALLIER

Monsieur le Président rappelle que tous les délégués ont reçu, avec la convocation à la présente réunion le rapport du SICTOM Sud Allier.

Après lecture du rapport, les membres du Conseil, par : 26 voix pour
3 voix contre
3 abstentions

Valident le rapport annuel du SICTOM Sud Allier sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers.

QUESTIONS DIVERSES

(Texte intégral de la délibération)

Délibération Adhésion au Comité Nationale d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales
--

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Considérant les articles suivants :

Article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».

Article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.

Article 5 de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

1. Après une analyse des différents disponibilités de mise en œuvre d'une action sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,
2. Après avoir approfondi l'offre du CNAS, M. Le Président fait part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège social est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex.

En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du Règlement « les prestations modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

3. Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,

Le conseil communautaire décide :

1°) De mettre en place une Action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : 01/09/2008, autorise en conséquent M. Le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS.

2°) De verser au CNAS une cotisation égale à 0,74 % de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum par agent salarié, fixés par délibération annuelle du conseil d'administration du CNAS et d'inscrire cette somme au budget.

3°) De désigner M. Daniel LAPENDRY en qualité de délégué élu.

Trésorerie du Mayet de Montagne

Monsieur LAZZERINI s'inquiète du fonctionnement de la Trésorerie du Mayet de Montagne, les mandats ne sont plus payés dans les temps, des organismes réclament des pénalités de retard alors que les démarches paiement ont été faites dans les délais... D'autres élus constatent les mêmes dysfonctionnements. Monsieur SZYPULA est conscient de ces problèmes, il a déjà provoqué des réunions avec la nouvelle trésorière et il a rencontré le Trésorier Payeur Général à Moulins. La Trésorerie du Mayet a été en sous effectif depuis le départ de Jean Marc BOUREL. Ils sont en train de se réorganiser et de rattraper le temps perdu. Quoiqu'il en soit, il recommande de ne pas payer les indemnités de retard qui ne seraient pas du fait de la collectivité émettrice du mandat.

Elections sénatoriales

Monsieur BLETTERY rappelle qu'ils sont un certain nombre de nouveaux élus à être désigné comme Grands Electeurs. Il souhaiterait donc savoir comment cela se passe. Monsieur SZYPULA indique qu'il faudra être présent à partir de 08h30 à la Préfecture de Moulins, pour le 1^{er} tour, et ce jusqu'à 10h30. Ensuite, pendant le dépouillement de ce tour, quartier libre. Retour à la Préfecture pour 15h30, pour le second tour, si nécessaire, qui se déroulera jusqu'à 17h30. Le dépouillement se fera dans la foulée, il faut prévoir un retour au Mayet de Montagne vers 20h30. Il est également possible de co-voiturer, avec un départ, pour ceux que cela intéresse, à 07h30 au Mayet de Montagne. Monsieur BARRAUD précise, en ce qui

concerne les procédures de vote, que tout est possible, même de glisser 2 bulletins dans une même enveloppe.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h30

Monsieur GIRAUD, Maire de La Guillermie propose de se retrouver autour d'un verre de l'amitié.